

Avertissement

L'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires mobilise diverses sources (séries de prix, comptes d'entreprises, comptes nationaux) qui, au moment de la rédaction du rapport, ne sont pas à jour à la même période. On mentionne ci-dessous les différents résultats développés dans ce rapport par année de mise à jour la plus récente :

2022

Prix et indicateurs de marge brute

Les prix au détail, les prix à la sortie des industries alimentaires, les prix à la production agricole et les indicateurs de marges brutes que l'on peut simuler sur la base des différences de prix amont et aval dans les industries alimentaires et dans la distribution sont mis à jour dans le présent rapport jusqu'en décembre 2022. Les derniers prix d'une année ne sont en général disponibles qu'en février ou mars de l'année suivante. L'indicateur de la valeur de la matière première ne représente pas la rémunération du producteur, mais un coût d'achat pour le maillon de la transformation.

Traitement des cas de ruptures de série de prix industriels Insee

Les prix de vente industriels utilisés par l'Observatoire proviennent de la source Insee pour :

- en viande porcine : les UVCI de porc frais ou de jambon cuit supérieur,
- en viandes de volailles : les découpes de poulet standard UVCI, le poulet entier prêt-à-cuire label rouge,
- en produits laitiers : tous les PGC suivis par l'Observatoire,
- en filière céréalière : les prix des farines boulangères.

En 2022, avec le renouvellement d'échantillons de certaines branches suivies par l'Insee, l'Observatoire a pu constater des écarts entre les nouveaux niveaux de prix, et les anciens, sans que cela puisse totalement être expliqué par l'évolution des indices.

La règle, détaillée au chapitre 1 que l'Observatoire s'est fixée, est de considérer cet écart comme non significatif s'il est inférieur à 5 % en valeur absolue. Lorsque cet écart est de 5 % ou plus en valeur absolue (c'est-à-dire inférieur à - 5 % ou supérieur à + 5 %), l'Observatoire retient la valeur la plus récente, qui reflète l'échantillon le plus à jour. Pour préserver la comparabilité avec les données antérieures, l'Observatoire applique une rétropolation en calculant à rebours les prix des années précédentes à partir du prix le plus récent et des indices d'évolution.

En concertation avec l'Insee, cette rétropolation ne peut s'appliquer qu'aux cinq dernières années maximum.

Dans le rapport 2023, les produits ayant fait l'objet de cette rétropolation à partir des prix 2022 sont :

- Le lait UHT demi-écrémé,
- Le camembert,
- La baguette de pain (via les prix de la farine).

Des écarts ont également été constatés en 2023 pour d'autres produits sur les prix 2022, mais le renouvellement d'échantillon de ces produits n'étant pas stabilisé, la rétropolation n'a pas été appliquée. Pour ces produits, les indices d'évolution entre 2021 et 2022 ont été appliqués aux prix 2021 pour calculer les prix 2022.

Il s'agit de :

- La côte de porc,
- Le rôti de porc,
- Le jambon cuit,
- Le yaourt nature,
- La cuisse de poulet standard,
- L'escalope de poulet standard.

Certains coûts de production agricole

Les coûts de production en agriculture sont établis à partir de données comptables qui, par nature, ne sont pas encore disponibles pour l'année n-1 au moment de la réalisation du rapport n. Toutefois, certains postes peuvent être estimés à partir des résultats n-2, en appliquant à ces postes les indices de prix n afférents (par exemple : le coût en aliment du bétail n est estimé par : coût en aliment du bétail n-2 x indice de prix aliment du bétail n-1 / indice de prix aliment du bétail n-2).

Coûts de l'abattage-découpe d'animaux de boucherie

Les coûts de l'abattage-découpe de bovins et de porcins proviennent de l'indicateur trimestriel de gestion des entreprises d'abattage-découpe de FranceAgriMer qui traite les données fournies par les entreprises du secteur. Les résultats sont actualisés jusqu'à septembre n-1.

2021

2021 est le dernier exercice couvert, disponible au moment de la confection de ce rapport, par plusieurs sources de type comptable :

- **les résultats du Rica** (comptes des exploitations agricoles)
Afin de mieux représenter la réalité des exploitations, l'échantillon du Rica a connu un changement de pondération : les données présentées à partir de 2018 sont en pondération 2013, alors que celles de 2010-17 sont en pondération 2007. Cela introduit une rupture historique, qui impacte de facto les comparaisons historiques ;
- **les comptes de certains secteurs de l'industrie alimentaire ou du commerce spécialisé** : industrie de charcuterie (source : Banque de France, *via* Fict) ; industrie de la transformation et de la conservation des viandes de volailles (source : Diane) ; abattage de lapins (source : Diane) ; transformation laitière (source : Crédit agricole et EFESO consulting/Atla) ; meunerie (source : Diane), boulangerie-pâtisserie artisanale à forme individuelle (source : centres de gestion) ; fabrication des pâtes alimentaires (source : Diane) ; expéditeurs, grossistes et détaillants spécialisés en fruits et légumes (source : Ctifl), mareyage (Banque de France, *via* UMF) ;
- **les comptes des GMS par rayon alimentaire de produits frais** dont la source est la série d'enquêtes et entretiens réalisée tout au long de l'année dans les enseignes par FranceAgriMer.